

COMMISSION D'ANNEXION

Compte rendu de l'assemblée du 25 février.

Sont présents: MM. les échevins Mayrand, Robinson, Tétreau, Boyd, Clément, Leclaire, Roux, Gauvin et Prud'homme.

Est aussi présent, M. l'échevin Turcot.

Sur proposition de M. l'échevin Gauvin, il est

Résolu: Que M. l'échevin Mayrand soit nommé président de cette Commission.

M. l'échevin Mayrand prend, en conséquence, le fauteuil de la présidence.

1.—Soumis et lus les documents suivants relatifs au projet d'annexion de Notre-Dame de Grâce à la Cité de Montréal, savoir:

(1) Projet de règlement tel qu'adopté en deuxième lecture par le Conseil municipal de Montréal,

(2) Copie d'une résolution du Conseil de la Ville de Notre-Dame de Grâce, en date du 10 janvier 1910, approuvant ledit règlement,

(3) Copie d'une résolution du Conseil de la Ville de Notre-Dame de Grâce, en date du 31 janvier 1910, recommandant que ledit règlement soit amendé.

Après discussion, il est

Sur la proposition de M. l'échevin Prud'homme,

Résolu: Que le projet de règlement d'annexion de la Ville de Notre-Dame de Grâce, tel qu'adopté en deuxième lecture par le Conseil municipal de Montréal et tel qu'approuvé, le 10 janvier 1910, par le Conseil de ladite Ville de Notre-Dame de Grâce, soit renvoyé à l'avocat en chef de la Cité avec prière de la soumettre à la Commission Spéciale de Législation pour qu'il soit inséré dans le projet d'amendements à la Charte qui sera soumis à la Législature, à sa prochaine session.

2.—Sur proposition de M. l'échevin Prud'homme, il est

Résolu: Que le secrétaire reçoive instruction de demander aux autorités municipales de la Ville de Notre-Dame des Neiges Ouest si elles sont favorables au projet de l'annexion de cette ville à la Cité de Montréal et à quelles conditions elles favoriseraient ce projet.

3.—M. le Président ayant informé la Commission qu'il a rencontré certains membres du Conseil de la Municipalité de Rosemont et qu'il a raison de croire que ce Conseil serait favorable à l'annexion,

Sur proposition de M. l'échevin Gauvin, il est

Résolu: Qu'une sous-Commission, composée de M. le Président et du proposeur, avec faculté de s'adjoindre M. l'échevin Turcot et autres, soit autorisée à s'aboucher avec les autorités municipales de Rosemont au sujet de l'annexion de cette municipalité à la Cité de Montréal, à se procurer tous documents, états financiers, etc., de nature à intéresser les membres de la Commission et à inviter le Conseil de Rosemont à assister à une assemblée dont la date sera fixée par M. le Président.

4.—M. le Président donne communication d'un avis donné par la Ville de Bordeaux à l'effet qu'elle s'adressera à la Législature pour la passation d'une loi décrétant l'annexion de cette Ville à la Cité de Montréal, à certaines conditions.

Sur proposition de M. l'échevin Prud'homme, il est

Résolu: Que le secrétaire reçoive instruction de demander au Conseil de ville de Bordeaux s'il serait disposé à rencontrer la Commission d'Annexion pour discuter avec elle les conditions de ce projet d'annexion et de le prier de fixer le jour et l'heure de cette entrevue.

5.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De demander aux autorités municipales des villages de Ahuntsic et du Sault-au-Récollet si elles sont favorables au projet de l'annexion de ces municipalités à la Cité de Montréal et à quelles conditions elles favoriseraient ce projet.

6.—Sur la proposition de M. l'échevin Boyd, il est

Résolu: De prier les autorités municipales de Verdun, ville St-Paul et ville Emard de dire à la Commission si elles sont en faveur de l'annexion de ces municipalités à la Cité de Montréal et, dans l'affirmative, quelles conditions elles entendent faire accepter à ce sujet.

ANNEXATION COMMITTEE

Report of meeting held on the 25th of February.

Present: Ald. Mayrand, Robinson, Tétreau, Boyd, Clément, Leclaire, Roux, Gauvin and Prud'homme.

Ald. Turcot was also present.

On motion of Ald. Gauvin, it was

Resolved: That Ald. Mayrand be appointed chairman of this Committee.

Ald. Mayrand accordingly took the chair.

1.—Submitted and read the following documents in connection with the proposed annexation of Notre-Dame de Grâce to the City of Montreal, to wit:

(1) Draft of by-law as adopted in second reading by the City Council of Montreal,

(2) Copy of a resolution from the Council of the town of Notre-Dame de Grâce, dated the 10th of January 1910, concurring in said by-law,

(3) Copy of a resolution of the Council of the town of Notre-Dame de Grâce, dated the 31st of January 1910, recommending that the said by-law be adopted.

After discussion, it was

On motion of Ald. Prud'homme,

Resolved: That the draft of by-law to annex the town of Notre-Dame de Grâce, as adopted in second reading by the City Council of Montreal and as approved on the 10th of January 1910 by the Council of the town of Notre-Dame de Grâce, be referred to the chief City attorney with instructions to submit same to the Special Committee on Legislation in order that it may be included in the proposed amendments to the City charter to be submitted to the Legislature, at its next session.

2.—On motion of Ald. Prud'homme, it was

Resolved: That the secretary be instructed to ask the civic authorities of the town of Notre-Dame de Grâce West, if they desire the annexation of said town to the City of Montreal, and upon what conditions.

3.—The chairman having informed the Committee that he had met with certain members of the Council of the municipality of Rosemont and that he was lead to believe that the said Council would be in favor of the annexation of said locality,

On motion of Ald. Gauvin, it was

Resolved: That a sub-committee, composed of the chairman and of the mover, with the right to adjoin Ald. Turcot and others, be authorized to confer with the municipal authorities of Rosemont concerning the annexation of said municipality to the City of Montreal, to procure all documents, financial statements, etc., such as might be of interest to the members of the Committee and to invite the Council of Rosemont to attend a meeting on a date to be fixed by the Chairman.

4.—The Chairman communicated a notice given by the town of Bordeaux, that it will apply to the Legislature for an act to annex said town to the City of Montreal on certain conditions.

On motion of Ald. Prud'homme, it was

Resolved: That the secretary be instructed to ask the Council of the town of Bordeaux if they would be disposed to meet with the Annexation Committee in order to discuss the conditions of said proposed annexation and to state the hour and day of said meeting.

5.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: To ask the municipal authorities of the villages of Ahuntsic and Sault-au-Récollet if they are in favor of the annexation of said municipalities to the City of Montreal and on what condition they would favor the project.

6.—On motion of Ald. Boyd, it was

Resolved: That the municipal authorities of Verdun, ville St. Paul and ville Emard be invited to tell the Committee if they are favorable to the annexation of said municipalities to the City of Montreal, and, if so, what conditions they intend to accept in this connection.